

Accord professionnel
SECTEUR ALIMENTAIRE

ADHÉSION PAR LETTRE DU 6 DÉCEMBRE 2017 DE L'USNEF
À L'AVENANT N° 1 SUR L'ACCORD MULTIBRANCHES
NOR : ASET1850013M

Paris, le 6 décembre 2017.

*USNEF, 5, rue Kepler, 75116 Paris, à la direction générale du travail, dépôt des accords collectifs,
39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.*

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir noter que par courrier recommandé avec avis de réception du 22 novembre 2017, l'USNEF a signalé aux organisations patronales et syndicales signataires, son adhésion à l'avenant n° 1 du 25 avril 2017 à l'accord multibranches du 29 mai 2015 relatif à la reconnaissance et l'inscription au RNCP de certificats de qualification professionnelle transversaux du secteur alimentaire.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

La déléguée générale.